

220C0427 FR0000610016-FS0116

31 janvier 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MERCIALYS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 janvier 2020, le concert constitué de M. Jean-Charles Naouri et des sociétés qu'il contrôle directement ou indirectement a déclaré avoir franchi directement et indirectement, en baisse, le 24 janvier 2020 le seuil de 30% du capital et détenir, 27 571 358 actions MERCIALYS représentant 23 453 894 droits de vote, soit 29,95% du capital et 25,48% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
La Forézienne de Participations	22 235 085	24,16	22 235 085	24,16
Patanoc	900 102	0,98	900 102	0,98
Casino, Guichard-Perrachon	26 452	0,03	26 452	0,03
Foncière Euris	292 074	0,32	292 074	0,32
Finatis	47	ns	47	ns
M. Jean-Charles Naouri	46	ns	46	ns
Euris	45	ns	45	ns
Matignon Diderot	43	ns	43	ns
Total concert (détention effective)	23 453 894	25,48	23 453 894	25,48
Casino, Guichard-Perrachon (détention				
par assimilation)	4 117 464	4,47	0^2	n/a
Total concert	27 571 358	29,95	23 453 894	25,48

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MERCIALYS sur le marché.

La société Casino, Guichard-Perrachon a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 4 117 464 actions MERCIALYS (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) résultant de la détention d'un contrat « *total return swap* » à dénouement en espèces portant sur autant d'actions MERCIALYS, exerçable jusqu'au 28 décembre 2020³.

¹ Sur la base d'un capital composé de 92 049 169 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Sur la base d'un delta de 1 (source CACIB).

² Le déclarant a précisé que les contrats financiers concernés sont à dénouement exclusivement monétaire et ne confèrent donc aucun droit de vote ; c'est pourquoi, il n'a procédé à l'assimilation des actions concernées qu'en terme de capital.